

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTSSECRETportant nomination du Secrétaire
Général de la Commission Nationale
Dahoméenne pour l' U.N.E.S.C.O.Année 1966 | N° 361 /PR/MENJS *g/10*Ampliations.-

Original	1
J.O.R.D.	1
M.F.P.T.	1
P.R.	8
F.P.	1
E.N.J.S.	7
D.P.	3
D.G.F.	1
D.B.	1
D.C.	1
SOLDE	1
TRESOR	1
D.G.E.	IO
UNESCO	1
Intéressé	1
DGE/2,3,& 4	3
Cour Suprême	1
Ministères	IO
M.F.A.E.	1
M./Inform.	1
C.N.R.	1

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965;
- VU le décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement;
- VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement,
- VU la Loi n° 59-21/ALD du 31 Août 1959, portant statut Général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée;
- VU le décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié;
- VU le décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié;
- VU le décret n° 63-4/PR/MEFP du 14 Janvier 1963, portant statuts particuliers des Corps appartenant au cadre des Personnels de l'Institut de Recherches Appliquées du Dahomey (I.R.A.D.)
- VU le décret n° 180/PC/MFPTAS du 17 Septembre 1964, modifiant le décret n° 63/4 /PR/MEFP du 14/I/63;
- SUR LA PROPOSITION du Ministre de l'Education NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS;
- LE Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur BARRA Yacoub, chargé Adjoint de Recherches précédemment en service à la Commission Nationale du Dahomey pour l'UNESCO est nommé Secrétaire Général par intérim de la dite Commission.

ARTICLE 2.- Le présent Décret abroge le Décret N° 366/PR/MENC du 10 Août 1963 portant nomination de M.M. PINTO MOREIRA Charles et ALAPINI Léopold respectivement Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint de la Commission Nationale Dahoméenne pour l'UNESCO.

ARTICLE 3 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 14 Septembre 1966
par le Président de la République,

le Ministre de l'Education Nationale
de la Jeunesse et des Sports,

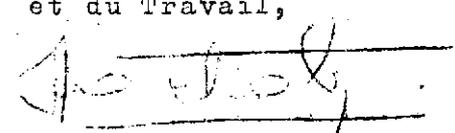


Général Christophe SOGLO

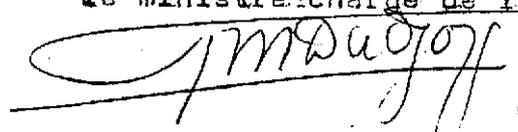
Eugène BOCCO

le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail,

Pr. le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques, absent
Le Ministre Chargé de l'Intérim



Pascal CHABI KAO



Marcel DADJO